

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE 3 MONUMENTS HISTORIQUES

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

I introduction

La commune de Bourgueil est située au cœur du parc régional Loire-Anjou-Touraine.

Son territoire est principalement marqué par la vigne.

Elle possède trois monuments historiques pour lesquels une enquête de création d'un périmètre délimité des abords est menée conjointement à celle de la révision générale du PLU.

II Présentation du dossier d'enquête

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision N°E25000095/45 du tribunal administratif en date du 23 juin 2025, Monsieur Denis Lacassagne, président du tribunal administratif délégué m'a désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'arrêté du 9 juillet 2025 prescrit les modalités de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à la création d'un Périmètre Délimité des Abords des trois monuments historiques.

2.2 cadre juridique

L'article L.621-31 du code du patrimoine prévoit la possibilité de créer un périmètre délimité des abords (PDA) sur proposition de l'architecte des bâtiments de France mais également sur proposition de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a pour ambition de favoriser la conservation, la restauration et la transmission du patrimoine en valorisant les territoires.

La loi protège également les abords des monuments historiques :

- Par la création de périmètres délimités autour des monuments historiques
- Par défaut, des périmètres automatiques de 500 mètres comme le prévoyait le droit antérieur.

2.3 Dossier présenté à l'enquête

Le dossier de présentation du projet de création d'un périmètre délimité des abords se compose :

- Du dossier projet
- Des pièces administratives
- Des publications

III Déroulement de l'enquête

Le dossier était consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie mais aussi 7 jours sur 7 et 24h sur 24 sur le site internet de la commune.

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et les personnes rencontrées étaient dans l'ensemble satisfaites de pouvoir dialoguer et de consigner leurs observations.

3.1 Permanences du commissaire enquêteur

Les permanences se sont tenues à la mairie de Bourgueil du :

- 25 août 2025 au 26 septembre 2025

Elles étaient au nombre de quatre afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer.

- Lundi 25 août de 9h à 12h
- Mardi 10 septembre de 13h30 à 17h15
- Mardi 16 septembre de 9h à 12h
- Vendredi 26 septembre de 13h30 à 17h15

3.2 Participation du public

La participation du public ne s'est pas beaucoup manifestée seulement six observations ont été notées sur le registre dont une concernant la révision du PLU.

Observations écrites sur le registre	4
Observations reçues par courrier	0
Observations reçues par courriel	0
Observations reçues par lettre déposée	2

IV Les enjeux de la création d'un périmètre délimité des abords

L'objectif de la création de PDA est d'adapter les périmètres aux espaces bâtis et non bâtis à fort enjeu patrimonial et à contrario d'exclure les zones sans intérêt patrimonial ou paysager, de clarifier la situation vis-à-vis des habitants en identifiant les secteurs à enjeux patrimoniaux dont le critère de covisibilité n'est plus requis.

L'étude porte sur le périmètre des 500 mètres et peut être étendue aux éléments et ensembles extérieurs à ce périmètre participant de l'intérêt historique, culturel, paysager ou des perspectives monumentales.

- Identifier le champ de visibilité des monuments historiques
- Identifier la qualité patrimoniale des abords des monuments historiques
- Identifier les enjeux résultant de cette double analyse

4.1 Analyse du périmètre des abords créé

La carte délimitant le périmètre des abords est difficilement lisible du fait de l'utilisation de la même couleur pour les cercles des 500 mètres et la délimitation du périmètre des abords qui se superposent parfois sur les cercles.

Avis du commissaire enquêteur

Je préconise pour le document final une couleur différente afin de bien visualiser ce périmètre, de comprendre les éléments et les endroits qui en font partie de ceux qui en ont été exclus du fait de leur manque d'intérêt patrimonial.

Après avoir étudié le dossier, m'être rendue sur les sites concernés et après avoir étudié le cheminement qui a conduit à la création de ce périmètre des abords des monuments historiques de Bourgueil et après avoir fait une recommandation concernant l'élaboration définitive de la carte du périmètre des monuments historiques de la commune,

J'émets un avis **Favorable**,

A la création du périmètre délimité des abords de la commune de Bourgueil

Fait à Ballan-Miré le 18 novembre 2025

Le commissaire enquêteur,



Edith Savelon